



14ème législature

Question N° : 95761	De M. Arnaud Viala (Les Républicains - Aveyron)	Question écrite
Ministère interrogé > Numérique		Ministère attributaire > Numérique
Rubrique > télécommunications	Tête d'analyse > Internet	Analyse > procédures de déclaration. perspectives.
Question publiée au JO le : 10/05/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 22/11/2016 Date de renouvellement : 25/04/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Arnaud Viala interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique sur la généralisation des procédures de déclaration par Internet. La généralisation des procédures de déclaration par Internet (en particulier pour la prime pour l'emploi) est susceptible de mettre en difficulté de nombreux français du fait que certains : - n'ont pas accès à internet du fait de l'absence de réseau, - ne sont pas à même de remplir ces formalités sur le web. Ces derniers se retrouvent donc en difficulté, surtout dans les milieux ruraux. Il lui demande donc pourquoi généraliser les procédures de déclaration par Internet sans prendre en compte certaines spécificités, surtout territoriales, créant ainsi une rupture d'égalité.